



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

NOTICE D'INFORMATIONS – Séjour randonnées en Andorre Avec HOTANSA France, séjours Andorrans.

Du 26/06/2018 au 2/07/2018

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2016/2017 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants 26 minimum à 30. Dates : du mardi 26 juin 2017 au soir, au mardi 2 juillet 2018 le matin.

Déplacements : voitures personnelles et covoiturages .Trois personnes minimum par voiture car garage payant.

PROGRAMME

1/ Niveau rando promenade

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre niveau Rando-Promenade d'un dénivelé de 500m environ et d'une durée de 4h environ (l'altitude maximum sera environ de 2500m).Encadré par J.COURTEAU.

2/ Niveau randonneurs

Comme la rando promenade mais avec un dénivelé de 1000 m environ et d'une durée de 5 à 7h environ (altitude maximum 3000 m environ).Encadré par un guide professionnel de HOTANSA.

HEBERGEMENT

A l'hôtel Himalaya, 4 étoiles normes locales, à Soldeu en Andorre.

COUT DU SEJOUR Le coût du séjour est fixé 360 € par personne.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le pique-nique chaque jour.
- Le garage couvert à définir en fonction du nombre de voitures.
- L'accompagnement des randonnées par un guide HOTANSA pour la 2^{ème} partie et Jacques Courteau pour la 1^{ère} partie.
- La contribution tourisme FFRP.
- La redevance au club La Randonnée Cérétane.
- Les frais de convivialités
- Les pourboires.

Ne sont pas compris :

Les assurances annulation qui seront proposées le jour de la signature du contrat.

- Le voyage AR.

- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

Co-organisateur : Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris- Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044. - N°IM075100382
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



LA RANDONNEE CERETANE

Inscriptions et modalités de paiement :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 23 septembre 2017.

Les inscriptions seront retenues contre versement d'un chèque d'acompte de 100 €, à l'ordre de la Randonnée Cérétane. Les places étant limitées, c'est la date de réception des chèques qui donnera la priorité.

Le prix du séjour est calculé pour un ensemble de 26 personnes. Il est recommandé de contracter l'assurance annulation.

En cas de désistement non couvert par l'assurance le participant s'engage à trouver lui-même un remplaçant..

Pour les garanties individuelles souscrites, se reporter aux annexes10 et 11

Conditions d'annulation :

En cas de désistement une somme de 50€ sera retenue.

Annulation entre le 27 Avril et 12 Juin : L'acompte de 30 % est retenu.

Annulation postérieure au 12 Juin : 100 % du séjour est retenu.

Recommandations :

Prévoir les équipements classiques pour la randonnée en montagne. Emmener des boites plastiques pour les piqueniques.

Ne pas oublier d'emporter la carte d'identité, et la carte européenne d'assurance maladie .

La Responsable du séjour

:

Jacques COURTEAU

06 89 69 46 11

Annexe 12bis : articles R211-6 et R211-12 du code du tourisme et conditions de vente : disponibles sur le site <<randoceretane.org>>>>